

Les plus-values de l'utilisation de matériel certifié



Andreas Meier
Président Vitiplant
et membre du comité
de la Fédération des pépiniéristes
viticulteurs suisses

En viticulture, on cultive des clones de vigne. Un clone est une descendance végétative d'une variété conforme à une souche de vigne choisie pour l'identité, les caractères phénotypiques et l'état sanitaire de la plante mère. Le travail de recherche pour aboutir à de nouvelles obtentions est long et ardu (voir information technique en page 380) mais c'est ainsi que l'on peut, année après année, développer des variétés résistantes à certaines maladies ou encore assurer un meilleur rendement. Dans le contexte actuel, où des ravageurs, des maladies ou des adventices jusqu'alors inexistantes chez nous se propagent, où l'utilisation de produits phytosanitaires est pointée du doigt par le consommateur, où les effets des changements climatiques – comme l'allongement de la période de végétation, l'augmentation de l'évaporation à partir des plantes et des sols ou encore la modification des précipitations – sont clairement perceptibles, la question du choix des clones cultivés est centrale.

Outre la palette de cépages disponibles, un autre point fondamental pour faire face aux défis actuels et à venir est la garantie de l'authenticité clonale des plants et le statut sanitaire des clones. Seule la certification, qui est l'opération par laquelle une autorité authentifie la conformité d'une marchandise (identité, provenance, statut sanitaire, etc.), permet d'atteindre ces objectifs. La certification garantit, lors de la multiplication, que les plants et les clones sont indemnes de viroses et de phytoplasmoses graves tels que maladie de l'enroulement, jaunisses, marbrure, dégénérescence infectieuse, complexe du bois strié, etc., dont les symptômes sont souvent confondus avec des carences ou d'autres maladies. Elle atteste également de la pureté variétale du matériel et en assure la traçabilité, jusqu'à la plante mère dans le conservatoire.

C'est pourquoi les pépiniéristes viticulteurs suisses entendent, à l'avenir, privilégier l'utilisation de matériel certifié, en collaboration avec les autres acteurs de la branche, de la recherche à la défense professionnelle en passant par la formation, l'administration et les organes de contrôle. Les pépiniéristes qui produisent des plants certifiés participent au système d'assurance qualité et luttent ainsi contre l'introduction et la propagation de ravageurs et de maladies des plantes. Le corollaire de la certification est la longueur du processus: il se passe environ trois ans entre le moment où Agroscope homologue un nouveau cépage et celui où ce cépage pourra être planté dans la parcelle d'un vigneron. Toutefois, en utilisant du matériel suisse certifié, les viticulteurs s'assurent de l'authenticité et de la pureté variétale du matériel, de l'absence de virose grave, et ils soutiennent également le maintien de valeur ajoutée en Suisse. Ces garanties sont primordiales afin de préserver sur le long terme le capital sol et de perpétuer une production viticole de haute qualité.